



## **Association CLE**

7 Rue Jean Mace 79200 PARTHENAY

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de L'ASSOCIATION CLE,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « CLE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'Association perçoit des subventions attribuées dans le cadre de plusieurs formations, nous nous sommes assurés de la mise en place de conventions et nous avons vérifié leur utilisation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.851-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Niort, le 17 avril 2024

Le Commissaire aux comptes  
**CEGEF RECHARD ET ASSOCIES**

  
Mikaël HUGONNET  
Commissaire aux Comptes inscrit

Comptes annuels au 31 décembre 2023

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Valeur Brute	Amort. Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations Techniques, Matériel Outillage	882,00	882,00		
Autres	9 001,27	8 015,16	986,11	1 486,11
	<b>9 883,27</b>	<b>8 897,16</b>	<b>986,11</b>	<b>1 486,11</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 883,27</b>	<b>8 897,16</b>	<b>986,11</b>	<b>1 486,11</b>
<b>CREANCES</b>				
Créances Clients, Comptes Rattachés	3 488,00		3 488,00	21,00
Autres	54 810,00		54 810,00	30 114,54
	<b>58 298,00</b>		<b>58 298,00</b>	<b>30 135,54</b>
DISPONIBILITES	105 821,76		105 821,76	99 700,63
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>164 119,76</b>		<b>164 119,76</b>	<b>129 836,17</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>165 105,87</b>	<b>131 322,28</b>

**CEGEF RECHARD**  
**et Associés**  
*Commissaires aux comptes*  
499 Avenue de Paris  
79000 NIORT

Comptes annuels au 31 décembre 2023

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
RESERVES : Autres	72 326,23	62 997,01
<b>RESULTAT EXERCICE (EXCEDENT)</b>	<b>25 911,74</b>	<b>9 329,22</b>
<b>SITUATION NETTE (AVANT AFFECTATION)</b>	<b>98 237,97</b>	<b>72 326,23</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>98 237,97</b>	<b>72 326,23</b>
Provisions pour Risques	9 846,21	5 622,21
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>9 846,21</b>	<b>5 622,21</b>
Emprunts, Dettes auprès Etablissements de Crédit (5)		85,50
Dettes Fournisseurs, Comptes Rattachés	8 200,71	6 360,53
Dettes Fiscales et Sociales	40 600,98	32 975,21
Produits Constatés d'Avance	8 220,00	13 952,60
<b>DETTES (4)</b>	<b>57 021,69</b>	<b>53 373,84</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>165 105,87</b>	<b>131 322,28</b>
(4) Dont dettes à moins d'un an	57 021,69	53 373,84

**CEGEF RECHARD**  
**et Associés**  
*Commissaires aux comptes*  
499 Avenue de Paris  
79000 NIORT

**Compte de Résultat - A. 3**  
**Comptes annuels au 31 décembre 2023**

	01/01/2023-31/12/2023	01/01/2022-31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Production Vendue : SERVICES	166 368,61	173 542,10
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>166 368,61</b>	<b>173 542,10</b>
Subvention d'Exploitation	99 036,94	72 204,25
Reprises sur Provisions, Transferts de Charges	14 093,22	555,22
Autres Produits	17 718,47	11 490,11
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>130 848,63</b>	<b>84 249,58</b>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>297 217,24</b>	<b>257 791,68</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de Marchandises		760,90
Achats Matières Premières, Autres Approvisionnements	72,30	
Autres Achats et Charges Externes	33 854,04	25 104,01
Impôts, Taxes et Versements Assimilés	2 208,25	1 851,47
Salaires et Traitements	164 423,17	160 863,46
Charges Sociales	63 374,04	57 903,55
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		
Sur Immobilisations : Dotations Amortissements	500,00	182,55
Sur Risques et Charges : Dotations Provisions	4 224,00	70,85
Autres Charges	4 683,41	2 092,77
<b>TOTAL (II)</b>	<b>273 339,21</b>	<b>248 829,56</b>
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>23 878,03</b>	<b>8 962,12</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres Intérêts, Produits Assimilés	2 033,71	540,57
<b>TOTAL (V)</b>	<b>2 033,71</b>	<b>540,57</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et Charges Assimilées		173,47
<b>TOTAL (VI)</b>		<b>173,47</b>
<b>2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>2 033,71</b>	<b>367,10</b>
<b>3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>25 911,74</b>	<b>9 329,22</b>

**CEGEF RECHARD**  
**et Associés**  
*Commissaires aux comptes*  
499 Avenue de Paris  
79000 NIORT

**Compte de Résultat - A. 4**  
**Comptes annuels au 31 décembre 2023**

	01/01/2023-31/12/2023	01/01/2022-31/12/2022
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>299 250,95</b>	<b>258 332,25</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>273 339,21</b>	<b>249 003,03</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>25 911,74</b>	<b>9 329,22</b>

**PRODUITS SUPPLÉTIFS :**

Mise à disposition des locaux	16 178,00	12 000,00
Dons bénévoles kms		6 161,60
Dons heures de bénévolat	54 456,77	30 473,85
Don en nature	2 250,00	
<b>TOTAL</b>	<b>72 884,77</b>	<b>48 635,45</b>

**CHARGES SUPPLÉTIVES :**

Mise à disposition des locaux	16 178,00	12 000,00
Dons bénévoles kms		6 161,60
Dons heures de bénévolat	54 456,77	30 473,85
Don en nature	2 250,00	
<b>TOTAL</b>	<b>72 884,77</b>	<b>48 635,45</b>

**CEGEF RECHARD**  
**et Associés**  
*Commissaires aux comptes*  
499 Avenue de Paris  
79000 NIORT



Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques généralement admises en France (article L123-12 à L123-28 du Code de Commerce et règlements du Comité de la Réglementation Comptable - CRC).

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production majoré des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

#### **Indemnité de départ à la retraite**

Les obligations liées aux indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date de l'arrêté des comptes.

Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation au crédit du compte 153 du plan comptable.

Le montant de l'indemnité déterminé à la clôture de l'exercice prend en compte l'ancienneté du personnel, la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ à la retraite et elle repose sur les critères suivants :

- Départ à l'initiative du salarié
- Méthode rétrospective prorata temporis
- Taux d'actualisation de 3%

**CEGEF RECHARD**  
**et Associés**  
*Commissaires aux comptes*  
499 Avenue de Paris  
79000 NIORT

	Montant Amortiss. au début de l'exercice	Ventilation des dotations de l'exercice				Diminution des Amortiss.	Montant Amortiss. à la fin de l'exercice
		Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. except.	Total		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Installations techniques, matériel & out. indus	882,00						882,00
Autres Immob. corporelles :							
- Matériel bureau, informatique, mobilier	7 515,16	500,00			500,00		8 015,16
<b>TOTAL</b>	<b>8 397,16</b>	<b>500,00</b>			<b>500,00</b>		<b>8 897,16</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 397,16</b>	<b>500,00</b>			<b>500,00</b>		<b>8 897,16</b>

**CEGEF RECHARD**  
**et Associés**  
*Commissaires aux comptes*  
499 Avenue de Paris  
79000 NIORT

<b>Bilan au 31 décembre 2023</b>	<b>Montant Début exercice</b>	<b>Augmentation (Dotations)</b>	<b>Diminution (Reprises)</b>	<b>Montant Fin exercice</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Autres provisions pour risques et charges	5 622,21	4 224,00		9 846,21
<b>TOTAL</b>	<b>5 622,21</b>	<b>4 224,00</b>		<b>9 846,21</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 622,21</b>	<b>4 224,00</b>		<b>9 846,21</b>
Dont Dotations et Reprises d'Exploitation		4 224,00		

**CEGEF RECHARD  
et Associés**  
*Commissaires aux comptes*  
499 Avenue de Paris  
79000 NIORT

**Etat des échéances des créances - B. 6**  
à la clôture de l'exercice

Comptes annuels au 31 décembre 2023	Montant brut	Montant à un an au plus	Montant à plus de un an
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Autres créances clients	3 488,00	3 488,00	
Etat, autres collectivités publiques			
Débiteurs divers	54 810,00	54 810,00	
<b>TOTAL</b>	<b>58 298,00</b>	<b>58 298,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>58 298,00</b>	<b>58 298,00</b>	

**Etat des échéances des dettes - B. 6**  
à la clôture de l'exercice

Comptes annuels au 31 décembre 2023	Montant brut	Montant à un an au plus	Montant de un à cinq ans	Montant à plus de cinq ans
<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLIS. DE CREDIT</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 200,71	8 200,71		
Personnel et comptes rattachés	17 297,12	17 297,12		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 159,17	23 159,17		
<b>ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>				
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	144,69	144,69		
Produits constatés d'avance	8 220,00	8 220,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>57 021,69</b>	<b>57 021,69</b>		

**CEGEF RECHARD**  
**et Associés**  
Commissaires aux comptes  
499 Avenue de Paris  
79000 NIORT